

## **Séance du lundi 16 juin 2014**

L'an deux mil quatorze, le seize juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr CNUDDE Philippe, Mme DELATTRE Corinne, Mr GERMAIN Sylvain, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr HERMENT Maurice, Mme DELORMEL Brigitte, Mme TROLLE Annie, Mr PILLON Alexandre, Mme BALLU Martine,

### **Membres Absents :**

- Mr P VAN DAELE (pouvoir à Mr Germain)
- Mr MULLIEZ Vianney (pouvoir à Mme Trollé)
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Mr Evrard)
- Mr GSCHWIND Henri

### **Ordre du jour :**

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Délibération CSDU Hardivilliers (entreprise Gurdebeke)
- ↪ Délibération modificative budget eau
- ↪ Délibération modificative pompiers
- ↪ Mur cimetièrre
- ↪ Entretien voirie
- ↪ Délibération Réserve Parlementaire
- ↪ Avenants travaux église (si possible)
- ↪ Questions diverses

Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point



## **A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Sylvain GERMAIN secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR).

## **C – DELIBERATION CSDU D'HARDIVILLERS**

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que l'arrêté d'exploitation accordé par le Préfet a été rendu caduc, assorti d'un délai d'un an pour une mise en conformité du dossier, cependant sans suspension de l'exploitation. Une nouvelle enquête d'Utilité Publique est ouverte pour cette mise en conformité administrative, concernant l'autorisation d'exploiter. Il a été demandé aux communes limitrophes de se prononcer dans le cadre de cette nouvelle enquête d'utilité publique.

Après discussion, le conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) la délibération suivante :

Le conseil municipal dûment convoqué,

Vu les arrêtés préfectoraux du 16 juillet 2010 autorisant la société Gurdebeke à exploiter un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune d'Hardivilliers ;

Vu le jugement rendu par le Tribunal Administratif d'Amiens du 1<sup>er</sup> octobre 2013 annulant les arrêtés préfectoraux du 16 juillet 2010 mais accordant à la société Gurdebeke une autorisation provisoire d'exploitation dans l'attente de la régularisation de son autorisation administrative ;

Vu la régularisation de son dossier administratif par la société Gurdebeke ;

Vu la nouvelle étude d'impact déposée par la société Gurdebeke, démontrant, à court ou à moyen terme, des conséquences négatives pour l'environnement ;

Vu l'enquête publique relative à cette étude d'impact ainsi qu'aux servitudes administratives nécessaires à la régularisation de la demande d'autorisation d'exploitation de la société Gurdebeke, qui a lieu du 30 mai au 11 juillet 2014 ;

Considérant que les risques de pollution de la nappe phréatique alimentant le captage d'Esquennoy sont loin d'être nuls ou négligeables, et ne sont pas pris en compte ;

Considérant qu'il y a lieu de faire valoir cette opposition lors de l'enquête publique précitée ;

### **DECIDE :**

Le conseil municipal d'Esquennoy s'oppose à l'exploitation d'un CSDU par la société Gurdebeke sur le territoire de la commune d'Hardivilliers ;

## **D – DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET EAU n°1/2014**

A la suite des factures d'eau éditées à l'automne 2013, des factures modificatives ont dû être établies notamment deux factures concernant des fuites après compteur. La lecture des nouveaux textes laissait penser que les abonnés devaient payer les taxes de l'agence de l'eau sur la totalité de la consommation et non sur la consommation recalculée. Il s'agit en fait d'une fausse interprétation et il convient donc d'établir des avoirs prenant également en compte ces taxes.

En conséquence, la somme prévue au budget est insuffisante et le conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR) la délibération modificative suivante :

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
6152 (011) : entretien et réparations sur biens	-2000,00
673 (67) : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2000,00
	<b>0,00</b>

<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant

**E – DELIBERATION MODIFICATIVE POMPIERS**

Monsieur la maire rappelle au conseil que des bips et un lot de sauvetage font l'objet d'une demande de subvention auprès du SDIS, matériels pour lesquels le budget est déjà voté. Par ailleurs quelques outils ont été achetés mais ne pouvaient être passés en investissement (pelle, crochet, ..).

A l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR), le conseil municipal adopte la délibération suivante :

budget communal, décision modificative n°1/2014.

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
023(023) Virement à la section d'investissement	1500,00
61523 (011) Voies et réseaux	-1500,00
	<b>0,00</b>

<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
21568(21) - 51 Autre matériel et outillage d'incendie	1500,00
	<b>1500,00</b>

<b>RECETTES</b>	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
021 (021) Virement de la section de fonctionnement	1500,00
	<b>1500,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1500,00</b>
-----------------------	----------------

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1500,00</b>
-----------------------	----------------

**F – MUR CIMETIERE**

Trois devis ont été demandés suite à l'éboulement d'une partie du mur du cimetière. Actuellement une seule entreprise a répondu. Les deux autres entreprises doivent faire

parvenir leur devis d'ici à la fin de la semaine. Les trois entreprises partent sur le principe d'un mur en parpaings banchés mais se démarqueront sur le métrage et la finition. Afin de ne pas fausser la concurrence, le montant de la première entreprise n'est pas communiqué dans ce compte-rendu.

Le Conseil municipal décide de reporter la décision au prochain conseil après avoir reçu les 2 autres devis.

## **G – ENTRETIEN VOIRIE**

L'entreprise Roussel de Breteuil a été contactée pour effectuer des rustines sur les voies communales ;

A l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR), le conseil municipal décide de confier à l'entreprise Roussel de Breteuil la pose de rustines pour la somme de 999€ HT soit 1198,80€ TTC.

## **H – DELIBERATION RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire a reçu un courrier de M. Marini accordant une subvention de 5 000 € pour des changements de 20 branchements au plomb. Les travaux auront lieu rue St Antoine jusqu'à la pharmacie et rue de l'usine.

A l'unanimité des membres présents et représentés (14 voix POUR), le conseil municipal adopte la délibération suivante :

Le Conseil Municipal d'Esquennoy sollicite auprès de Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 5 000 € afin de participer au financement des travaux de renouvellement de branchements au plomb.

## **I – AVENANTS TRAVAUX EGLISE**

Sans objet car Monsieur le Maire n'a pas pu obtenir de Mme Jolivet du cabinet Audience les avenants nécessaires qui permettraient de clôturer les tranches conditionnelles 1 et 2 et donc de demander les soldes des subventions pour ces deux tranches.

## **J – QUESTIONS DIVERSES**

- Retour de la commission urbanisme : pour avancer sur ce dossier, la préfecture demande de faire une étude géophysique subventionnée à 80% (avec plusieurs partenaires) mais il faut réaliser un cahier des clauses techniques particulières. Cette étude serait faite sur la partie urbanisée de la commune et sur les parties proches urbanisables. La réunion pour ce cahier des charges aura lieu le 30/6 en mairie.

- Retour de la commission eau : un appel d'offre pour les renouvellements de 20 branchements au plomb sera publié sur le site sachant que la commune a déjà 2 devis qui devront être actualisés;  
les relevés des compteurs d'eau sont à finir pour le 30/6.

- Le CDD de Madame Chaplain est transformé (après 6 ans) en CDI à partir du 13/7.

- Concernant la prolifération de rats chez un habitant de la rue St Antoine, Monsieur le maire s'est rapproché de FIL multiservices qui ne dispose pas du matériel suffisant pour débarrasser le terrain adjacent mais conseille de faire venir une benne et pourrait mettre

quelques personnes au déblai de ce terrain moyennant un tarif de 20 € de l'heure. Par ailleurs, le propriétaire de la grange voisine serait prêt à la détruire d'ici la fin de l'année.

- Monsieur le Maire a signalé il y a une quinzaine de jours à la gendarmerie la présence d'une voiture ventouse qui n'a pas bougé depuis environ 2 mois.

- Une réunion d'information pour l'Accueil de Loisirs de cet été a eu lieu à la mairie juste avant le conseil de ce soir.

- Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires de 15h45 à 16h30 : rendez-vous est pris le 4/7 avec le Centre Social pour mettre au point l'organisation de ces nouveaux temps.

- Retour de la réunion de bureau du 11 juin à la CCVBN : une réunion de la commission finances se tiendra le 17/06 concernant le fond de péréquation intercommunal (FPIC). Il a été décidé par le passé que ce fond servirait au financement des raccordements de chaque habitation au Très Haut Débit (THD). Actuellement, les seules ressources de ce fond proviennent des éoliennes. S'il est normal qu'au sein de la communauté de communes une aide soit apportée par le biais du FPIC aux communes n'ayant pas de ressources, il est pour le moins surprenant que ce fond soit abondé uniquement par les éoliennes. La totalité des membres du conseil municipal interrogé par monsieur le Maire, échaudée par l'attitude de la Communauté de Communes depuis cinq ans sur ce sujet, demande à ce que ce fond de péréquation soit alimenté par l'ensemble des activités économiques de la Communauté de Communes (éoliennes, entreprises, pylônes électriques, autoroutes, etc...). Monsieur le Maire prend acte de cette position et indique que si aucune proposition nouvelle n'est proposée lors de la réunion du lendemain, il votera contre la répartition actuelle de ce fond de péréquation qui nécessite l'unanimité des délégués à la CCVBN.

- Un projet d'une nouvelle ligne de 5 éoliennes entre les 2 rangées existantes pourrait voir le jour. Les éoliennes seraient réparties sur les trois communes de Breteuil, Esquennoy et Paillart.

- Monsieur le maire fait part au Conseil du courrier reçu des Jeunes agriculteurs de la fdsea60 concernant le projet de loi d'avenir et qui interdirait l'épandage de tout produit phytosanitaire autour de 200 m des habitations : si le but en est louable, il semble que l'on aille vers une position excessive avec risque de baisses de production majeures, de développement de zones non entretenues avec les parasites inhérents à cet état de fait autour de chaque agglomération, soit environ 20% des terres agricoles pour le département de l'Oise. Monsieur le Maire va contacter les parlementaires.

- Conformément à la loi, la CCVBN a demandé aux Maires le transfert de sept pouvoirs de police administrative spéciale du maire (assainissement, collecte des déchets, circulation-stationnement dans le cadre de la compétence voirie, délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi dans le cadre de la compétence voirie, aire d'accueil ou terrains de passage des gens du voyages, manifestations culturelles et sportives, défense extérieure contre l'incendie).

- La personne qui souhaiterait un panneau d'affichage dans la rue St Antoine s'est manifestée à nouveau et proposerait de l'installer sur son propre mur. Le Conseil reste circonspect d'autant que le mur en question est exposé aux vents dominants.

- Demande de jeunes du village pour garder le terrain de cross de l'argillère et le nettoyer ; retirer les papiers de basket de l'argillère pour faire un skatepark comme celui de Breteuil. Monsieur le maire demande à ce que la commission « affaires scolaires/Jeunesse et sports » étudie cette proposition et qu'il soit fait un retour des décisions à ces enfants dont la démarche mérite d'être soulignée.

- Monsieur le maire demande à ce que la commission voirie se réunisse sur site pour juger de l'utilité et des contraintes de pose d'un miroir à la sortie de l'usine.

- Point sur les Fêtes et manifestations à venir :

\* feu de la St Jean annulé pour cause de match de foot l'équipe de France ;

\* tournoi de basket samedi 21/6 avec friterie/saucisses/merguez et débit de boissons ;

\* kermesse samedi 28/6 ;

\* brocante 29/6 avec friterie/saucisses/merguez et débit de boissons ;

\* 5/7 course du Rabe ;

\* forains du 8/7 jusqu'au 15/7 ;

\* cinérural le 25/7 ;

- Un habitant demande de louer la cour de l'école pour un mariage en septembre : le conseil municipal pense que le presbytère est plus adapté.

- Proposition de dictionnaires en cadeau de fin de scolarité en CM2 par la société Sirege ; autres propositions du conseil municipal : cheque cadoc, entrée piscine, ou calculatrice.

- Une société recherche des employés motorisés pour des CDD pour novembre-décembre à une trentaine de kilomètres d'Esquennoy : contacter Mme Trolle pour plus de renseignements.

- Des passages piétons sont effacés sur la Départementale, Monsieur le Maire doit se renseigner à qui incombent ces marquages au sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

